

DEFINITION POSTES PROTEGES en établissement pénitentiaire ANNEXE 2 CCAP

Quels postes protégés seront désignés et/ou autorisés dans le marché nettoyage concernant les établissements de notre ressort ?

La grille de la MCI indique en son point 4.5.3 : modalités de nettoyage des postes protégés (pas de présence de personnes détenues)

	POSTES ARMES	POSTES NON ARMES	PORTE 1 - PEP ou porte d'entrée	PORTE 2 - PCC ou PED Poste de contrôle central ou porte de détention	PORTE 3 - PCI poste de contrôle interne	Miradors	Salle d'appel personnels de surveillance	salle d'attente parloirs	parloirs	Salle de repos survt	Chambre de repos survt	Vestiaires	BGD en détention	Greffe en détention	Observations ou ajout de zones
Prestations exécutées par une entreprise extérieure	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Prestations exécutées par une personne détenue "auxiliaire"	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	
Prestations ne pouvant être réalisées ni par une entreprise extérieure ni par une personne détenue	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	